

BROCHURE DES COMPTES 2023

TABLE DES MATIERES

Présentation des comptes selon l'article 42 et 56 de l'OGFCo.

Message introductif	2
Aperçus des comptes annuels	
• <i>compte de résultats et des investissements</i>	4
• <i>compte de résultats échelonné</i>	5
• <i>bilan</i>	6
• <i>tableau de flux de trésorerie</i>	7
• <i>compte de résultats selon la classification fonctionnelle</i>	8
• <i>compte de résultats selon les natures</i>	9
• <i>compte des investissements selon la classification fonctionnelle</i>	10
• <i>compte des investissements selon les natures</i>	11
Tableau des crédits d'engagement et supplémentaires	12
Détail du compte de résultats	13
Détail du compte des investissements	22
Détail du bilan	25
Rapport succinct de l'instance de révision	27
Annexe aux comptes	
• <i>règles et principes</i>	29
• <i>état du capital propre</i>	34
• <i>tableau des provisions</i>	35
• <i>tableau des participations</i>	36
• <i>tableau des garanties</i>	37
• <i>tableau des immobilisations</i>	38
• <i>détail des immobilisations</i>	39



BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS

COMPTES 2023

Message introductif

Les comptes 2023 de la Bourgeoisie se bouclent sur un bénéfice de 6'085, maintenant sa fortune nette à plus de 3,6 mio. La marge d'autofinancement de 370'821 a couvert à 158% les investissements nets, conduisant ainsi à un excédent de financement de 137'043. Ce bon exercice a permis d'attribuer un montant de 100'000 à la réserve de politique budgétaire qui se monte au 31 décembre 2023 à 250'000. Celle-ci pourra ainsi être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats.

Dans le compte de résultats, le revenu du service forestier se monte à près de 2.1 mio pour des charges de plus de 1.9 mio. Ce service a ainsi dégagé en 2022 une marge de 112'685. A noter toutefois que cette marge ne prend pas en compte les charges liées au personnel administratif (comptabilité, secrétariat, ressources humaines, etc.). Celles-ci ne sont en effet pas imputées dans le compte du service forestier mais dans l'administration générale.

Sur les 863'000 d'investissements prévus au budget, seuls 233'777 ont été réalisés pour l'entretien des routes bourgeoisiales, l'entretien des bâtiments et l'acquisitions de véhicules, dont 206'000 pour l'acquisition d'un câble-grue en collaboration avec le triage forestier des Dents du Midi. Pour la Bourgeoisie également, cette différence s'explique par le report de plusieurs projets, notamment ceux liés à la réfection des bâtiments bourgeoisiaux.

Etats financiers

Les comptes 2023 de la Bourgeoisie dégagent un bénéfice, ou augmentation de la fortune nette, de 6'085, en augmentation de 4'987 par rapport aux comptes précédents, tandis que le budget 2023 prévoyait un bénéfice de 6'400 ;

La fortune nette comptabilisée au 31.12.2022 de 3'631'045 est donc augmentée au 31.12.2023 à 3'637'130 ;

Avec des revenus financiers de 2'454'935 et des charges financières de 2'084'114, le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de 370'821, en hausse de 11% par rapport à celle prévue au budget 2023, en baisse de 6% par rapport aux comptes 2022 ;

Les amortissements comptables planifiés de 217'077 sont en diminution de 78'923 en regard du budget 2023 et en augmentation de 8'339 en regard des comptes 2022 ;

La marge d'autofinancement couvre les amortissements du patrimoine administratif ;

100'000 ont été attribués à la réserve de politique budgétaire (nature 38) grâce au bon résultat de l'exercice 2023. Cette réserve pourra être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats (réserve conjoncturelle) ;

Les investissements nets réalisés se montent à 233'777, inférieurs de 629'223 au budget 2023 ;

La marge d'autofinancement couvrant à 158% les investissements nets, il en résulte un excédent de financement de 137'043.

Indicateurs financiers

1^{ère} priorité

1. Taux d'endettement net	-	non applicable
2. Degré d'autofinancement	158%	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts	0%	bon

2^{ème} priorité

4. Dette brute par rapport aux revenus	7.8%	très bon
5. Proportion des investissements	15.6%	effort d'invest. moyen
6. Part du service de la dette	8.8%	charge acceptable
7. Dette nette par habitant	-	non applicable
8. Taux d'autofinancement	15%	moyen

Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte
2022Budget
2023Compte
2023

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	1'801'939.29	1'873'900.00	2'084'114.46
Revenus financiers	+ CHF	2'196'473.19	2'206'300.00	2'454'935.29
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	394'533.90	332'400.00	370'820.83
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	394'533.90	332'400.00	370'820.83
Amortissements planifiés	- CHF	208'738.15	296'000.00	217'076.65
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	24'724.11	30'000.00	47'659.15
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	150'000.00	-	100'000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	11'071.64	6'400.00	6'085.03

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	146'107.25	948'000.00	386'432.70
Recettes	- CHF	45'170.10	85'000.00	152'655.05
Investissements nets	= CHF	100'937.15	863'000.00	233'777.65
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	394'533.90	332'400.00	370'820.83
Investissements nets	- CHF	100'937.15	863'000.00	233'777.65
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	530'600.00	-
Excédent de financement	= CHF	293'596.75	-	137'043.18

Compte de résultats échelonné		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	884'658.32	930'400.00	966'909.59
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	810'827.82	862'100.00	790'716.01
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	208'738.15	296'000.00	217'076.65
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	24'724.11	30'000.00	47'659.15
36 Charges de transferts	CHF	58'008.35	51'300.00	164'121.90
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	1'986'956.75	2'169'800.00	2'186'483.30
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	1'221'438.62	1'083'000.00	1'336'252.34
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	757'984.64	936'000.00	840'668.95
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	1'979'423.26	2'019'000.00	2'176'921.29
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-7'533.49	-150'800.00	-9'562.01
34 Charges financières	CHF	48'444.80	30'100.00	162'366.96
44 Revenus financiers	CHF	217'049.93	187'300.00	278'014.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	168'605.13	157'200.00	115'647.04
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		161'071.64	6'400.00	106'085.03
38 Charges extraordinaires	CHF	150'000.00	-	100'000.00
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-150'000.00	-	-100'000.00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	11'071.64	6'400.00	6'085.03

1	Actif	3'973'562.50	4'338'265.93
	Patrimoine financier	2'394'360.50	2'742'362.93
100	Disponibilités et placements à court terme	10'943.81	321'143.57
101	Créances	1'402'619.89	738'110.25
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	116'596.80	337'794.86
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	100'200.00	100'200.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	764'000.00	1'245'114.25
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	1'579'202.00	1'595'903.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'564'202.00	1'580'903.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	15'000.00	15'000.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	3'973'562.50	4'338'265.93
	Capitaux de tiers	18'713.85	229'673.10
200	Engagements courants	850.00	190'823.81
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	17'863.85	38'849.29
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	3'954'848.65	4'108'592.83
29	Capital propre	3'954'848.65	4'108'592.83

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		106'085.03
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-100'000.00
	Amortissements planifiés	+	217'076.65
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	47'659.15
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	100'000.00
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire		370'820.83
	Dépenses d'investissements		
50	Immobilisations corporelles	-	386'432.70
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
	Recettes d'investissements		
60	Transferts au patrimoine financier	+	94'437.00
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	58'218.05
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-233'777.65
		Etat 31.12.2022	Etat 31.12.2023
100	Disponibilités et placements à court terme	10'943.81	321'143.57
101	Créances	1'402'619.89	738'110.25
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	116'596.80	337'794.86
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	100'200.00	100'200.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	764'000.00	1'245'114.25
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	850.00	190'823.81
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	17'863.85	38'849.29
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		173'156.58
29	Capital propre	3'954'848.65	4'108'592.83
	Variation des liquidités et placements à court terme		310'199.76
100	Disponibilités et placements à court terme	10'943.81	321'143.57
			310'199.76

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	104'149.25	24'459.81	144'700.00	-	102'097.58	14'772.53
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	1'882'475.15	1'986'073.45	2'025'100.00	2'033'000.00	2'057'092.07	2'103'809.56
9 Finances et impôts	198'777.15	185'939.93	30'100.00	173'300.00	289'660.61	336'353.20
Total des charges et des revenus	2'185'401.55	2'196'473.19	2'199'900.00	2'206'300.00	2'448'850.26	2'454'935.29
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	11'071.64		6'400.00		6'085.03	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2022

Budget 2023

Compte 2023

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	884'658.32		930'400.00		966'909.59	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	810'827.82		862'100.00		790'716.01	
33 Amortissements du patrimoine administratif	208'738.15		296'000.00		217'076.65	
34 Charges financières	48'444.80		30'100.00		162'366.96	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	24'724.11		30'000.00		47'659.15	
36 Charges de transferts	58'008.35		51'300.00		164'121.90	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	150'000.00		-		100'000.00	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		1'221'438.62		1'083'000.00		1'336'252.34
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		217'049.93		187'300.00		278'014.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		757'984.64		936'000.00		840'668.95
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	2'185'401.55	2'196'473.19	2'199'900.00	2'206'300.00	2'448'850.26	2'454'935.29
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	11'071.64		6'400.00		6'085.03	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	67'639.75	45'170.10	375'000.00	10'000.00	42'000.75	58'218.05
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	78'467.50	-	573'000.00	75'000.00	344'431.95	94'437.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	146'107.25	45'170.10	948'000.00	85'000.00	386'432.70	152'655.05
Excédent de dépenses		100'937.15		863'000.00		233'777.65
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	146'107.25		898'000.00		386'432.70	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		50'000.00		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		94'437.00
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		45'170.10		85'000.00		58'218.05
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	146'107.25	45'170.10	948'000.00	85'000.00	386'432.70	152'655.05
Excédent de dépenses		100'937.15		863'000.00		233'777.65
Excédent de recettes	-		-		-	

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal	Montant	Assemblée primaire				
			Conseil Municipal	Assemblée primaire								

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.



Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
963.3431	Entretien Auberge	27'000	157'788	130'788	AP 12.06.23
000.1084	Rénovation Auberge	0	464'421	464'421	AP 12.06.23

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2022 Revenus	Budget Charges	2023 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE						
02	SERVICES GENERAUX						
022	SERVICES GENERAUX						
022.30	CHARGES DE PERSONNEL						
022.3000.00	Commission bourgeoisiale	12'672.50		15'000.00		11'862.50	
022.3050.00	Cotisations AVS/AI/AC	695.35		900.00		672.30	
022.3054.00	Cotisations AF	295.45				283.55	
022.30	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	13'663.30		15'900.00		12'818.35	
022.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES						
022.3100.00	Matériel de bureau					499.75	
022.3101.00	Achat de matériel divers	2.75		500.00		224.00	
022.3120.00	Frais de chauffage			1'500.00			
022.3120.01	Frais d'électricité	5'009.20		6'000.00		1'187.20	
022.3130.00	Frais bancaires					58.53	
022.3132.00	Honoraires fiduciaire	3'231.00		3'300.00		3'231.00	
022.3132.01	Honoraires divers, frais d'expertises	2'236.30		2'500.00			
022.3134.00	Assurances	1'522.10		1'500.00		2'101.70	
022.3137.00	Impôts	13'732.55		15'000.00		-1'305.45	
022.3141.00	Entretien des routes bourgeoisiales					3'666.05	
022.3144.00	Entretien des bâtiments	5'843.45		15'000.00		67.75	
022.3151.00	Entretien de machines			1'000.00		340.35	
022.3170.00	Frais de représentation	2'072.10		5'500.00		8'504.70	
022.3170.01	Indemnités de déplacement					87.50	
022.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES	33'649.45		51'800.00		18'663.08	
022.33	AMORTISSEMENTS DU PA						
022.3300.10	Amortissements planifiés des routes	571.20				-8'818.30	
022.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	1'199.45		11'000.00		2'486.45	
022.3320.90	Amortissements planifiés des études			26'000.00			
022.33	TOTAL AMORTISSEMENTS DU PA	1'770.65		37'000.00		-6'331.85	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2022 Revenus	Budget Charges	2023 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
022.36	CHARGES DE TRANSFERTS						
022.3612.00	Contribution aux charges personnel administratif	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
022.3612.01	Contribution aux charges secrétaire-caissier	13'800.00		7'500.00		15'200.00	
022.3612.02	Contribution aux charges personnel infrastructures	12'300.00		12'000.00		32'200.00	
022.3612.03	Contribution aux charges sociales			3'000.00			
022.3612.04	Contribution aux charges de l'exécutif	7'000.00				7'700.00	
022.3636.00	Dons et cotisations	9'465.85		5'000.00		9'348.00	
022.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERTS	55'065.85		40'000.00		76'948.00	
022.42	TAXES ET REDEVANCES						
022.4250.00	Vente de matériaux		6'209.81				5'432.84
022.4260.00	Remboursements d'assurances						129.70
022.4260.01	Participations journée des Bourgeois						900.00
022.4260.02	Récupération frais encaissement						59.99
022.42	TOTAL TAXES ET REDEVANCES		6'209.81				6'522.53
022.44	REVENUS FINANCIERS						
022.4470.00	Location des bâtiments PA		18'250.00				8'250.00
022.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS		18'250.00				8'250.00
022	TOTAL SERVICES GENERAUX	104'149.25	24'459.81	144'700.00		102'097.58	14'772.53
02	TOTAL SERVICES GENERAUX	104'149.25	24'459.81	144'700.00		102'097.58	14'772.53
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	104'149.25	24'459.81	144'700.00		102'097.58	14'772.53

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2022 Revenus	Budget Charges	2023 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
81	AGRICULTURE						
818	AGRICULTURE DE MONTAGNE						
818.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES						
818.3134.00	Assurances	550.40		600.00		713.00	
818.3140.00	Entretien des alpages et pâturages	450.00		3'000.00		5'674.35	
818.3140.01	Assainissement des sites pollués	4'474.72		80'000.00			
818.3141.01	Entretien des routes et chemins d'alpages	2'293.70		40'000.00		4'755.40	
818.3144.00	Entretien des bâtiments d'alpage	183.09		3'000.00			
818.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES	7'951.91		126'600.00		11'142.75	
818.33	AMORTISSEMENTS DU PA						
818.3300.10	Amortissements planifiés des routes			6'000.00			
818.3300.30	Amortissements planifiés des réseaux et captages			1'000.00			
818.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments			2'000.00			
818.33	TOTAL AMORTISSEMENTS DU PA			9'000.00			
818.36	CHARGES DE TRANSFERTS						
818.3632.00	Participation communale sites pollués					80'703.40	
818.3637.00	Subvention communale amélioration du bétail	800.00		800.00		800.00	
818.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERTS	800.00		800.00		81'503.40	
818.44	REVENUS FINANCIERS						
818.4470.00	Finances d'alpage et location		24'860.00		26'000.00		26'130.00
818.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS		24'860.00		26'000.00		26'130.00
818.46	REVENUS DE TRANSFERTS						
818.4632.00	Participation communale sites pollués		1'491.55		50'000.00		

Comptes de Fonctionnement		Comptes	2022	Budget	2023	Comptes	2023
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
818.4632.10	Participation communale entretien des routes		1'605.60		28'000.00		549.10
818.46	TOTAL REVENUS DE TRANSFERTS		3'097.15		78'000.00		549.10
818	TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE	8'751.91	27'957.15	136'400.00	104'000.00	92'646.15	26'679.10
81	TOTAL AGRICULTURE	8'751.91	27'957.15	136'400.00	104'000.00	92'646.15	26'679.10
82	SYLVICULTURE						
820	SERVICE FORESTIER						
820.30	CHARGES DE PERSONNEL						
820.3010.00	Traitement du personnel forestier	670'849.40		700'000.00		749'170.37	
820.3040.00	Allocations de ménage	9'440.00		9'000.00		11'040.00	
820.3042.00	Indemnités de repas	25'608.00		30'000.00		25'696.00	
820.3050.00	Cotisations AVS/AI/AC	43'616.17		44'000.00		49'170.77	
820.3052.00	Cotisations LPP	31'694.07		36'000.00		37'889.62	
820.3053.00	Cotisations LAA	43'823.62		54'000.00		38'994.95	
820.3054.00	Cotisations AF	18'496.38		18'000.00		20'703.33	
820.3056.00	Cotisations IJM	8'597.47		6'000.00		13'036.05	
820.3090.00	Formation et perfectionnement	11'945.00		12'000.00		834.00	
820.3099.00	Autres charges du personnel	6'924.91		5'500.00		7'556.15	
820.30	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	870'995.02		914'500.00		954'091.24	
820.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES						
820.3100.00	Matériel de bureau	556.95		1'000.00		925.90	
820.3101.00	Matériel d'exploitation	87'166.34		45'000.00		92'683.53	
820.3111.00	Machines, appareils et véhicules	12'568.60		10'000.00			
820.3113.00	Matériel informatique	3'860.10		1'000.00		16.15	
820.3120.00	Frais de chauffage	4'503.90		5'500.00		3'425.40	
820.3120.01	Frais d'électricité	2'151.10		4'300.00		3'623.80	
820.3130.00	Prestations de services de tiers	437'345.05		400'000.00		404'311.10	
820.3130.10	Redevance radio-tv	460.00		500.00		460.00	
820.3130.20	Frais de téléphone	2'437.20		2'800.00		3'107.40	
820.3132.01	Honoraires, expertises diverses	8'522.10		1'000.00			

Comptes de Fonctionnement		Comptes	2022	Budget	2023	Comptes	2023
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
820.3132.02	Frais projets biodiversité, PRC					29'300.61	
820.3133.00	Frais informatique					843.25	
820.3134.00	Assurances	4'253.10		13'000.00		4'833.95	
820.3137.00	TVA taux forfaitaire	30'456.33		28'000.00		28'858.84	
820.3141.00	Entretien des routes et chemins forestiers	18'894.85		20'000.00		2'353.10	
820.3144.00	Entretien dépôt forestier	6'659.10		7'500.00		6'547.75	
820.3144.01	Entretien places forestières (bâti)	289.95		600.00		17'000.00	
820.3145.00	Frais de reboisement	2'993.20		2'000.00		8'636.55	
820.3151.00	Frais d'entretien du matériel	20'648.49		34'000.00		17'989.85	
820.3151.01	Frais des véhicules	121'468.20		105'000.00		105'789.15	
820.3170.00	Frais de déplacement	915.75		1'500.00		846.40	
820.3170.01	Frais de représentation	2'743.80		1'000.00		2'063.80	
820.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES	768'894.11		683'700.00		733'616.53	
820.33	AMORTISSEMENTS DU PA						
820.3300.11	Amortissements planifiés des places de stockage			1'000.00			
820.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	28'700.00		39'000.00		26'400.00	
820.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	178'267.50		210'000.00		197'008.50	
820.33	TOTAL AMORTISSEMENTS DU PA	206'967.50		250'000.00		223'408.50	
820.35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS						
820.3511.00	Fonds de reboisement	24'658.96		30'000.00		47'576.15	
820.3511.01	Intérêts fonds de reboisement	65.15				83.00	
820.35	TOTAL ATTRIBUTIONS AUX FONDS	24'724.11		30'000.00		47'659.15	
820.36	CHARGES DE TRANSFERTS						
820.3636.00	Versement fonds du bois	2'142.50		7'000.00		1'916.50	
820.3636.01	Contribution Fonds Formation (FFPFVR)			3'500.00		3'754.00	
820.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERTS	2'142.50		10'500.00		5'670.50	
820.42	TAXES ET REDEVANCES						
820.4231.00	Formation aux tiers		7'536.30		12'000.00		10'510.50
820.4240.00	Location de véhicules, machines		213.90		1'000.00		590.00

Comptes de Fonctionnement		Comptes	2022	Budget	2023	Comptes	2023
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
820.4240.01	Location de personnel		68'022.45		70'000.00		76'434.25
820.4240.02	Travaux pour tiers		462'945.15		400'000.00		548'984.21
820.4250.00	Vente de bois de feu		94'365.00		95'000.00		98'965.00
820.4250.01	Vente de bois de service		190'995.30		200'000.00		299'789.50
820.4250.02	Vente de bois énergie		325'301.76		300'000.00		133'352.10
820.4250.03	Revente d'arbres de Noël						3'244.15
820.4250.10	Vente de matériel d'exploitation		1'210.00				4'229.30
820.4260.00	Remboursements d'assurances		494.45				
820.4260.10	Remboursements d'assurances sociales		64'144.50		5'000.00		73'317.00
820.42	TOTAL TAXES ET REDEVANCES		1'215'228.81		1'083'000.00		1'249'416.01
820.46	REVENUS DE TRANSFERT						
820.4630.00	Subvention fédérale Divers		8'264.65		8'000.00		106'088.60
820.4630.10	Subvention fédérale EFFOR2		251'899.00		240'000.00		205'632.00
820.4631.02	Subvention cantonale tâches de police, surveil		10'316.00		10'500.00		10'316.00
820.4631.03	Subvention cantonale projet tétras						20'600.00
820.4631.04	Subvention cantonale programme gestion forêts		4'000.00		3'500.00		
820.4631.05	Subvention cantonale dégâts aux forêts		18'900.40				22'887.45
820.4631.06	Subvention cantonale divers		36'005.35				21'638.00
820.4631.10	Subvention cantonale EFFOR2		107'957.00		120'000.00		88'128.00
820.4632.00	Participation communale entretien des routes		13'226.40		14'000.00		1'647.15
820.4632.01	Travaux pour la Bourgeoisie						31'899.25
820.4632.10	Subvention communale EFFOR2		50'000.00		50'000.00		44'375.00
820.4632.11	Participation commune de Troistorrents		242'318.69		400'000.00		274'503.00
820.46	TOTAL REVENUS DE TRANSFERT		742'887.49		846'000.00		827'714.45
820	TOTAL SERVICE FORESTIER	1'873'723.24	1'958'116.30	1'888'700.00	1'929'000.00	1'964'445.92	2'077'130.46
82	TOTAL SYLVICULTURE	1'873'723.24	1'958'116.30	1'888'700.00	1'929'000.00	1'964'445.92	2'077'130.46
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	1'882'475.15	1'986'073.45	2'025'100.00	2'033'000.00	2'057'092.07	2'103'809.56

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2022 Revenus	Budget Charges	2023 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
9	FINANCES						
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE						
961	INTERETS						
961.34	CHARGES FINANCIERES						
961.3409.00	Autres intérêts passifs	241.30					
961.34	TOTAL CHARGES FINANCIERES	241.30					
961.44	REVENUS FINANCIERS						
961.4401.01	Intérêts des créances		30.93				594.05
961.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS		30.93				594.05
961	TOTAL INTERETS	241.30	30.93				594.05
963	PATRIMOINE FINANCIER						
963.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES						
963.3101.00	Matériel d'exploitation de l'Auberge					3'872.65	
963.3111.00	Matériel d'exploitation de l'Auberge	332.35					
963.3132.00	Honoraires et expertises					23'421.00	
963.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES	332.35				27'293.65	
963.34	CHARGES FINANCIERES						
963.3431.00	Frais d'entretien de l'Auberge	45'132.50		27'000.00		157'787.96	
963.3439.00	Assurances de l'Auberge	3'071.00		3'100.00		4'579.00	
963.34	TOTAL CHARGES FINANCIERES	48'203.50		30'100.00		162'366.96	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2022 Revenus	Budget Charges	2023 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
97	REDISTRIBUTIONS						
971	REDISTRIBUTIONS TAXES CO2						
971.46	REVENUS DE TRANSFERT						
971.4699.00	Taxe sur CO2						405.40
971.46	TOTAL REVENUS DE TRANSFERT						405.40
971	TOTAL REDISTRIBUTIONS TAXES CO2						405.40
97	TOTAL REDISTRIBUTIONS						405.40
99	POSTES NON VENTILABLES						
990	POSTES NON VENTILABLES						
990.3894.00	Attribution à la réserve de politique budgétaire	150'000.00				100'000.00	
990	TOTAL POSTES NON VENTILABLES	150'000.00				100'000.00	
99	TOTAL POSTES NON VENTILABLES	150'000.00				100'000.00	
9	TOTAL FINANCES	198'777.15	185'939.93	30'100.00	173'300.00	289'660.61	336'353.20
	Total compte de Fonctionnement	2'185'401.55	2'196'473.19	2'199'900.00	2'206'300.00	2'448'850.26	2'454'935.29
	Excédent de revenus ou de charges	11'071.64		6'400.00		6'085.03	

Comptes d'Investissement		Comptes Dépenses	2022 Recettes	Budget Dépenses	2023 Recettes	Comptes Dépenses	2023 Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE						
02	SERVICES GENERAUX						
022	SERVICES GENERAUX						
022.50	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
022.5000.00	Achat terrains			275'000.00			
022.5010.00	Entretien des routes bourgeoisiales	53'141.30				42'000.75	
022.5040.00	Entretien des bâtiments	14'498.45		50'000.00			
022.50	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67'639.75		325'000.00		42'000.75	
022.52	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
022.5290.00	Etudes patrimoine bâti			30'000.00			
022.5290.10	Etudes routières			20'000.00			
022.52	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			50'000.00			
022.63	SUBVENTIONS ACQUISES						
022.6310.00	Subvention cantonale				10'000.00		64'000.00
022.6320.00	Participation communale routes bourgeoisiales		45'170.10				-5'781.95
022.63	TOTAL SUBVENTIONS ACQUISES		45'170.10		10'000.00		58'218.05
022	TOTAL SERVICES GENERAUX	67'639.75	45'170.10	375'000.00	10'000.00	42'000.75	58'218.05
02	TOTAL SERVICES GENERAUX	67'639.75	45'170.10	375'000.00	10'000.00	42'000.75	58'218.05
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	67'639.75	45'170.10	375'000.00	10'000.00	42'000.75	58'218.05

Comptes d'Investissement		Comptes	2022	Budget	2023	Comptes	2023
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
81	AGRICULTURE						
818	AGRICULTURE DE MONTAGNE						
818.50	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
818.5000.00	Entretien des alpages			50'000.00			
818.5010.00	Routes d'alpage			50'000.00			
818.5030.00	Captages eau de source			20'000.00			
818.5040.00	Entretien des bâtiments			30'000.00		18'286.45	
818.50	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			150'000.00		18'286.45	
818.63	SUBVENTIONS ACQUISES						
818.6310.00	Subvention cantonale				35'000.00		
818.6320.00	Participation communale				40'000.00		
818.63	TOTAL SUBVENTIONS ACQUISES				75'000.00		
818	TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE			150'000.00	75'000.00	18'286.45	
81	TOTAL AGRICULTURE			150'000.00	75'000.00	18'286.45	
82	SYLVICULTURE						
820	SERVICE FORESTIER						
820.50	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
820.5040.00	Réfections dépôt forestier			83'000.00			
820.5040.01	Places stockage bois			20'000.00			
820.5050.00	Achat forêts	6'000.00		20'000.00			
820.5060.00	Achat véhicules, machines	72'467.50		300'000.00		326'145.50	
820.50	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78'467.50		423'000.00		326'145.50	

Comptes d'Investissement		Comptes Dépenses	2022 Recettes	Budget Dépenses	2023 Recettes	Comptes Dépenses	2023 Recettes
820.60	TRANSFERT IMMOBILISATIONS AU PF						
820.6060.00	Véhicules						94'437.00
820.60	TOTAL TRANSFERT IMMOBILISATIONS AU PF						94'437.00
820	TOTAL SERVICE FORESTIER	78'467.50		423'000.00		326'145.50	94'437.00
82	TOTAL SYLVICULTURE	78'467.50		423'000.00		326'145.50	94'437.00
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	78'467.50		573'000.00	75'000.00	344'431.95	94'437.00
	Total compte d'Investissement	146'107.25	45'170.10	948'000.00	85'000.00	386'432.70	152'655.05
	Investissements nets		100'937.15		863'000.00		233'777.65

BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS		Bilan 2023	Bilan 2022
000.1	ACTIF		
000.10	PATRIMOINE FINANCIER		
000.100	DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TERME		
000.1000.00	Caisse	12'473.84	10'943.81
000.1002.00	Raiffeisen	308'669.73	
000.100	DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	321'143.57	10'943.81
000.101	CREANCES		
000.1010.00	Débiteurs	474'702.55	319'281.90
000.1011.00	Commune de Troistorrents	263'403.50	1'083'333.79
000.1019.00	Impôt anticipé	4.20	4.20
000.101	CREANCES	738'110.25	1'402'619.89
000.104	ACTIFS TRANSITOIRES		
000.1041.00	Recettes restant à encaisser	331'941.35	116'596.80
000.1041.01	Charges payées d'avance	5'853.51	
000.104	ACTIFS TRANSITOIRES	337'794.86	116'596.80
000.107	PLACEMENTS FINANCIERS A LONG TERME		
000.1070.00	Part sociale Banque Raiffeisen	200.00	200.00
000.1070.01	Actions CEVM	100'000.00	100'000.00
000.107	PLACEMENTS FINANCIERS A LONG TERME	100'200.00	100'200.00
000.108	IMMOBILISATIONS PF		
000.1084.01	Auberge de la Bourgeoisie	1'210'420.75	746'000.00
000.1086.00	Auberge de la Bourgeoisie installations	34'693.50	18'000.00
000.108	IMMOBILISATIONS PF	1'245'114.25	764'000.00
000.10	PATRIMOINE FINANCIER	2'742'362.93	2'394'360.50
000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
000.140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA		
000.1400.00	Terrains	1.00	1.00
000.1401.00	Alpages et pâturages	1.00	1.00
000.1401.02	Routes bourgeoisiales	1.00	7'400.00
000.1404.00	Bâtiments		13'300.00
000.1404.01	Dépôt forestier	121'100.00	131'600.00
000.1404.02	Place aux Cros	182'800.00	198'700.00
000.1404.03	Bâtiments d'alpage	29'100.00	
000.1405.00	Forêts	882'000.00	882'000.00
000.1406.00	Véhicules	365'900.00	331'200.00
000.140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA	1'580'903.00	1'564'202.00

BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS		Bilan 2023	Bilan 2022
000.145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL PA		
000.1454.00	Parts sociales La Forestière	15'000.00	15'000.00
000.145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL PA	15'000.00	15'000.00
000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'595'903.00	1'579'202.00
000.1	ACTIF	4'338'265.93	3'973'562.50
000.2	PASSIF		
000.20	CAPITAUX DE TIERS		
000.200	ENGAGEMENTS COURANTS		
000.2000.00	Créanciers	-189'973.81	
000.2006.00	Cautions	-850.00	-850.00
000.200	ENGAGEMENTS COURANTS	-190'823.81	-850.00
000.204	PASSIFS TRANSITOIRES		
000.2041.00	Dépenses restant à payer	-38'849.29	-17'863.85
000.204	PASSIFS TRANSITOIRES	-38'849.29	-17'863.85
000.20	CAPITAUX DE TIERS	-229'673.10	-18'713.85
000.29	CAPITAL PROPRE		
000.291	FONDS SOUS CAPITAL PROPRE		
000.2910.00	Fonds de reboisement	-221'463.20	-173'804.05
000.291	FONDS SOUS CAPITAL PROPRE	-221'463.20	-173'804.05
000.294	RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE		
000.2940	RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE		
000.2940.00	Réserve de politique budgétaire	-250'000.00	-150'000.00
000.2940	RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE	-250'000.00	-150'000.00
000.294	RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE	-250'000.00	-150'000.00
000.299	FORTUNE NETTE		
000.2999.00	Fortune de la Bourgeoisie	-3'637'129.63	-3'631'044.60
000.299	FORTUNE NETTE	-3'637'129.63	-3'631'044.60
000.29	CAPITAL PROPRE	-4'108'592.83	-3'954'848.65
000.2	PASSIF	-4'338'265.93	-3'973'562.50
Comptes de bilan			

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2023 à l'Assemblée primaire de la Commune bourgeoisiale de Troistorrents

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune bourgeoisiale de Troistorrents, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune bourgeoisiale de Troistorrents, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial, respectivement du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- la fortune nette de la Commune bourgeoisiale de Troistorrents a augmenté par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la Commune bourgeoisiale de Troistorrents est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 3 mai 2024

NOFIVAL SA
ASR 501643



Dimitri Vernay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Lionel Coutaz
Expert-réviseur agréé

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Troistorrents

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Troistorrents se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les bourgeoisies (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Troistorrents se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.00.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Non applicable pour la bourgeoisie

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.00.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.00 par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les bourgeoisies" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif (compte bilan 1400).

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.00.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 20'000.00 par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : - (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% à 10% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.00.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.00.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.00.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	3'954'849	153'744	-	4'108'593
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-	-	-	-
291	Fonds classés dans le capital propre	173'804	47'659	-	221'463
294	Réserves de politique budgétaire	150'000	100'000	-	250'000
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	3'631'045	6'085	-	3'637'130

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme		-	-	-	-
Total provisions à long terme		-	-	-	-
Total des provisions		-	-	-	-

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
Fondation						
Société coopérative						
La Forestière			15'000	-	15'000	15'000
Divers						

Tableau des immobilisations

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
Comptes ordinaires							
1400 Terrains	1	-	-	1	-	1	0%
1401 Routes / voies de communication	7'401	42'001	58'218	-8'816	-8'817	1	7%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA	-	-	-	-	-	-	7%
1403 Autres travaux de génie-civil	-	-	-	-	-	-	7%
1404 Bâtiments du PA	343'600	18'286	-	361'886	28'886	333'000	8%
1405 Forêts PA	882'000	-	-	882'000	-	882'000	0%
1406 Biens meubles du PA	331'200	326'146	94'437	562'909	197'009	365'900	35%
1409 Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	50%
1420 Logiciel du PA	-	-	-	-	-	-	50%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	50%
1429 Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	50%
144X Prêts	-	-	-	-	-	-	Selon risque
145X Participation capital social	15'000	-	-	15'000	-	15'000	Selon risque
146X Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	10%
Total comptes ordinaires	1'579'202	386'433	152'655	1'812'980	217'078	1'595'902	

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	
Comptes spécifiques (Entreprises électriques, téléphériques et navigation)							
1400.x Terrains	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1401.x Routes / voies de communication	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1403.x Autres travaux de génie-civil	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1404.x Bâtiments du PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1405.x Forêts PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1406.x Biens meubles du PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1409.x Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1420.x Logiciel du PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1429.x Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
144X.x Prêts	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
145X.x Participation capital social	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
146X.x Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
Total comptes spécifiques	-	-	-	-	-	-	

Total immobilisations du PA	1'579'202	386'433	152'655	1'812'980	217'078	1'595'902
------------------------------------	------------------	----------------	----------------	------------------	----------------	------------------

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

Détail des immobilisations

N°	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	NATURES	Valeur comptable	Investissements	Subventions Participations	Solde à amortir	Amortissements		Valeur comptable	
			01.01.2023	2023	2023	2023	Taux	Montants	au 31.12.2023	
022	Services généraux		7'401	42'001	58'218	-	8'816	-	8'819	3
022	Terrains	<i>Terrains</i>	1	-	-	1	0%	-	1	
022	Bâtiments	<i>Bâtiments</i>	-	-	-	-	8%	-	-	
022	Routes bourgeoisiales	<i>Génie civile - Route</i>	7'400	42'001	58'218	-	8'817	-	8'818	1
818	Agriculture de montagne		13'301	18'286	-	31'587		2'486	29'101	
818	Alpages et pâturages	<i>Génie civile - Route</i>	1	-	-	1	7%	-	1	
818	Bâtiments	<i>Bâtiments</i>	13'300	18'286	-	31'586	8%	2'486	29'100	
820	Service forestier		1'543'500	326'146	94'437	1'775'209		223'410	1'551'799	
820	Dépôt forestier	<i>Bâtiments</i>	131'600	-	-	131'600	8%	10'500	121'100	
820	Place aux Crocs	<i>Bâtiments</i>	198'700	-	-	198'700	8%	15'900	182'800	
820	Forêts	<i>Forêts</i>	882'000	-	-	882'000	0%	-	882'000	
820	Véhicules	<i>Véhicules</i>	331'200	326'146	94'437	562'909	35%	197'009	365'900	
TOTAL PATRIMOINE ADMINISTRATIF			1'564'202	386'433	152'655	1'797'980		217'077	1'580'903	

N°	PATRIMOINE FINANCIER	NATURES	Valeur comptable	Immobilisations	Subventions Participations	Solde à amortir	Amortissements		Valeur comptable
			01.01.2023	2023	2023	2023	Taux	Montants	au 31.12.2023
1084	Auberge de la Bourgeoisie	<i>Bâtiments PF</i>	746'000	464'421	-	1'210'421	0%	-	1'210'421
1086	Auberge de la Bourgeoisie installations	<i>Biens meubles PF</i>	18'000	16'694	-	34'694	0%	-	34'694
TOTAL PATRIMOINE FINANCIER			764'000	481'114	-	1'245'114		-	1'245'114